



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX

st.travaux@rixheim.fr

dtue@rixheim.fr

353 / VOI / 2026

ARRÊTÉ

Réglementant le stationnement et la circulation **rue de Soultz**

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5
- Vu la demande de l'entreprise Alsace Raccordements en date du 2 septembre 2026 pour des travaux d'implantation de 4 nouveaux supports du réseau électrique,

Considérant l'arrêté municipal 348/VOI/2026 en date du 4 septembre 2026

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue de Soultz, afin de permettre le bon déroulement des travaux sur le réseau ENEDIS,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : l'article 7 de l'arrêté municipal 348/VOI/2026 en date du 4 septembre 2026 est modifié. Les dispositions dudit arrêté s'appliqueront du lundi 14 septembre au mercredi 16 septembre 2026 inclus.

Article 2 : Toutes les autres dispositions de l'arrêté municipal 348/VOI/2026 en date du 4 septembre 2026 demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le

Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérécourts citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Philippe WOLFF, Adjoint au Maire en charge de la voirie, du plan de circulation et des mobilités douces,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- Entreprise Alsace Raccordements, 1 Avenue du Château, 68540 BOLLWILLER



Fait à RIXHEIM, le 10 septembre 2026

Le Maire :

Catherine MATHIEU-BECHT

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM le 10 septembre 2026